

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_63

**Objet : Subvention « Soutien aux
activités agricoles » - Prévigrèle**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission aménagement rural a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

Pour le volet aménagement rural, dix structures se sont positionnées, dont sept déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 49 000 €.

Le montant total des subventions sollicitées pour l'année 2025 est de 101 377,11 €.

La commission aménagement rural réunie le 25 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des subventions :

Prévigrêle a pour objectif la lutte et la prévention contre les dégâts liés aux chutes de grêle. Cette association compte 419 adhérents.

En 2024, le bilan des actions de Prévigrêle sur Terre de Provence était le suivant :

- gestion des 185 générateurs et 197 grêlimètres du réseau dont 6 situés sur Terre de Provence ;
- saison 2024 plutôt calme, pas de chute de grosse grêle massive même si le Comtat et le secteur Isle-sur-la-Sorgue / Cavaillon a été régulièrement touché ;
- l'épisode marquant de l'année a eu lieu le 12 juillet sur le sud Drôme et nord Vaucluse.

Prévigrêle sollicite une subvention de 12 837,11 €, au titre de l'année 2025, pour la réalisation des actions suivantes :

- poursuite de la convention permettant la mise à disposition de la coordinatrice secrétaire comptable ;
- mise à disposition des générateurs terrestres à vortex ;
- achat et transport de la solution acétonique d'iodure d'argent ;
- souscription d'un contrat pour la prévision météorologique auprès de Keraunos.

La commission aménagement rural du 25 février 2025 et le Bureau Communautaire s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 12 837,11 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 12 837,11 €, pour l'année 2025, à Prévigrêle afin de favoriser la dynamique agricole sur le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention de Prévigrêle,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 25 février 2025 et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025 pour l'octroi d'une subvention de 12 837,11 € à Prévigrêle,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

CONSIDÉRANT les résultats présentés par l'association,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 12 837,11 € à Prévigrêle pour l'exercice 2025.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

